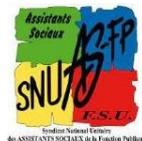




# Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement - Éducation - Recherche - Culture - Formation - Insertion



## Déclaration préalable CSA académique du 18 juin 2024

« Trier pour ruiner ou rassembler pour construire »

Ce CSA académique se tient dans un contexte de rupture démocratique et de bascule grave du système éducatif continuellement affaibli et appauvri par les politiques éducatives néolibérales mises en œuvre depuis plusieurs décennies.

Les résultats de l'extrême droite aux élections européennes du dimanche 9 juin et la décision présidentielle de dissoudre l'Assemblée nationale ont sonné comme un coup de tonnerre. Le Président Macron porte une très grande responsabilité dans la progression permanente des partis d'extrême droite. Il a contribué à légitimer ces derniers non seulement en construisant un débat public organisé autour de la seule opposition Macron-LePen, en adoptant clairement des idées et mesures défendues par l'extrême droite comme lors de la loi immigration ou la politique éducative et, le soir du 9 juin en reprenant à son compte le calendrier politique du Rassemblement National. Le pouvoir en place, par ses choix politiques néolibéraux liberticides et antisociaux, poursuit et amplifie la casse de tous les services publics et prépare idéologiquement le terrain à l'arrivée au pouvoir d'une extrême droite hostile aux libertés, à l'égalité, aux migrants, aux travailleurs et aux mouvements qui luttent contre les discriminations. Refusant la banalisation d'un racisme quotidien mais aussi les conséquences désastreuses des politiques économiques et sociales menées, **la FSU, à tous les échelons territoriaux, prend et continuera de prendre toute sa part dans la construction de l'unité au sein de la société civile organisée pour contribuer à bâtir une alternative sociale, féministe et écologiste aux antipodes de ce que porte l'extrême droite ainsi que les politiques néolibérales qui font son terreau depuis des années.**

Parmi ces politiques désastreuses, les mesures « Choc des savoirs » forment un ensemble cohérent qui institutionnalise le tri social dans le premier comme dans le second degré et aggravent les inégalités aussi bien sociales que scolaires. Elles viennent politiquement remettre en cause le projet scolaire de l'École publique, laïque, gratuite et obligatoire, cette idée qu'il est possible et même indispensable d'accueillir partout tous les élèves sans distinction d'aucune sorte, d'être ambitieux pour chaque élève et de les faire grandir et réussir ensemble en assurant la démocratisation de l'École publique. La FSU appelle les personnels à ne pas mettre en place les groupes de niveau et rejette le dispositif « prépa-Secondaire », considéré comme une voie de relégation pour les élèves recalés au DNB. La contestation du « Choc des savoirs » continue de s'exprimer parmi les personnels et les parents d'élèves à travers notre académie. Elle se manifeste par diverses initiatives telles que

le refus de constituer les groupes de niveaux, désormais rebaptisés « groupes de besoin », des opérations symboliques comme les « collèges morts », ainsi que par des réunions publiques et des manifestations. La rentrée scolaire qui se prépare s'annonce comme celle de l'hétérogénéité des situations induisant l'éclatement territorial du premier cycle du second degré entre les établissements sans moyens et les autres. Nous avons déposé sur ce point un amendement à l'ordre du jour de ce CSA, amendement qui n'a pas été retenu mais cependant nous insistons pour demander comment notre administration académique va gérer les conséquences extrêmement négatives sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels concernés si ce projet est mis en œuvre. Car cette réforme, si elle entre en application, sera aussi un outil de dégradation des conditions de travail des personnels et une perte du sens du métier d'enseignant :

- En limitant drastiquement la liberté pédagogique des enseignants pour leur action dans la classe,
- En installant un lien entre résultats des évaluations standardisées et déploiement d'une réponse pédagogique ciblée et prédéterminée,
- En imposant des méthodes pédagogiques dites « explicites » dont la conception échappe aux acteurs et actrices de terrain réduits à de simples opérateurs appliquant ces méthodes,
- En morcelant les apprentissages, ce qui induit un enseignement tourné vers la réussite aux tests (teach to test) et une perte de sens dans le travail scolaire et les savoirs pour les élèves,
- En modifiant les pratiques d'évaluation, ce qui, pour une large part, aura pour conséquence d'en faire perdre la maîtrise aux enseignant-es en instaurant une « culture partagée de l'évaluation » pour développer une pression sur les élèves et les collègues,
- En augmentant la charge de travail des professeur-es et en les détournant de tâches de conception des activités de classe au profit d'un travail d'organisation et de gestion des groupes,
- En développant le nombre et la nature des intervenant-es auprès des élèves, dans la même discipline.

**Pour l'ensemble de ces raisons, pour la FSU, le « choc des savoirs » ne doit pas s'appliquer à la rentrée !**

En lien avec les fondements idéologiques du « choc des savoirs », le ministère et ses échelons académiques, de plus en plus déconnectés des réalités et des problématiques des professionnel·les de terrain, imposent une réforme destructrice de la formation initiale des personnels enseignants. Au-delà du calendrier intenable, la FSU s'inquiète des contenus et du statut des futur-es lauréat-es. Sans dialogue social, en refusant de renforcer l'attractivité des métiers enseignants par une amélioration des salaires et des conditions de travail, cette réforme prévoit des mesures où le lauréat du concours n'aura pas le statut de fonctionnaire stagiaire et sera gratifié à hauteur de 900 euros. Pour quel concours de la fonction publique de catégorie A, oserait-on imposer cela ? Le concours ne donnerait même plus la garantie de pouvoir être fonctionnaire stagiaire ! L'inégalité devant le concours pour les PE est affirmée par la création de licences spécifiques, dites LPPE, dispensant de passer les épreuves d'admissibilité. A moins de trois mois de la rentrée scolaire et malgré la mobilisation des formatrices et formateurs, ces derniers ne savent toujours pas quel sera leur avenir et ce qu'ils et elles devront enseigner dès la rentrée 2024. Les étudiant-es ne connaissent ni les attendus de la formation, ni les maquettes de concours. Les projets de maquettes des concours, les contenus envisagés montrent le mépris pour nos métiers ainsi que le peu de reconnaissance et considération pour la qualification des personnels enseignants et CPE. Quant aux sujets zéro du CRPE qui ont, là encore, fuité sur les réseaux sociaux, ils relèvent d'une profonde déconsidération pour les professeurs des écoles. **La FSU reste farouchement opposée à la désuniversitarisation de la formation**

**initiale et rappelle la nécessité de la mise en place de pré recrutements avec des aides financières pour augmenter le nombre de candidates et candidats aux concours de l'Éducation nationale et continuera à mener le combat pour une autre formation initiale des personnels enseignants.**

Dans l'enseignement professionnel, la rentrée 2024 s'annonce très tendue avec l'application pleine et entière de la réforme Grandjean et les difficultés de recrutement. L'organisation du parcours différencié en terminale BAC PRO avec l'avancement des examens début mai va être une véritable usine à gaz qui va mettre en péril l'organisation des LP. Sa mise en œuvre concrète va se heurter à la réalité du terrain : la fin d'année scolaire sera ingérable pour l'ensemble des personnels. Ce n'est pas faute d'avoir alerté à maintes reprises sur ce point. Pour les élèves, c'est toujours moins de formation et plus d'injonction à aller travailler le plus rapidement possible. Pour les enseignantes, c'est toujours plus de tri, de plus en plus tôt, entre les élèves qui iront travailler et celles et ceux qui poursuivront leurs études. **La FSU exige toujours le retrait de cette réforme et appelle à des discussions ouvertes en vue d'une réforme véritablement favorable à la réussite de toutes et tous les élèves de LP.**

**Nous dénonçons également la restriction budgétaire dont sont victimes les CIO et les PsyEn.** Réduire de plus de 50% les budgets de fonctionnement et les budgets nécessaires pour le remboursement des frais de déplacement porte un coup majeur au fonctionnement du service public de l'orientation. En pleine période des conseils de classe et du nécessaire accompagnement des élèves de terminale qui reçoivent depuis le 12 juin les réponses sur Parcoursup, les PsyEn doivent pouvoir se déplacer dans les établissements et répondre au plus près des élèves aux nombreuses questions qu'ils se posent.

Ces quatre exemples démontrent l'objectif idéologique et politique de refus d'investissement gouvernemental pour un service public d'éducation performant pour notre jeunesse alors que dans le même temps est révélée l'ampleur des financements publics de l'école privée générant des flux d'élèves toujours plus conséquent à son profit. **Les perspectives de plus en plus réelles de ségrégation scolaire et sociale, renforcées par les politiques éducatives néolibérales depuis plusieurs années viennent ainsi donner de plus en plus de sens à la formule économique indiquant « qu'un service public pour les pauvres devient un pauvre service public ».**

**Dans le premier degré,** la FSU constate une perte d'attractivité du métier et une forte augmentation du recours aux contractuels. Les résultats au mouvement montrent que des postes sont restés vacants. La FSU demande l'ouverture dès juillet, comme l'an dernier, de la liste complémentaire afin de préparer la rentrée 2024. La FSU ne peut accepter les refus de temps partiels comme variable d'ajustement et demande que tous les temps partiels soient autorisés afin de préserver la santé et le bien être des personnels qui le demandent dans le cadre d'une nécessité d'harmoniser vie personnelle et vie familiale. La souffrance au travail des personnels du premier degré est en lien avec les demandes de protection fonctionnelle dont les points de départ sont très souvent les difficultés rencontrées dans la gestion des élèves à besoin éducatifs particuliers. La FSU dénonce qu'aucune mesure ne soit prise pour créer des postes de psychologues scolaires, d'infirmière scolaire, d'enseignants spécialisés. La FSU revendique la mise en place de RASED complets sur tout le territoire, l'augmentation du nombre de départs en formation CAPPEI pour que tous les postes de l'Ecole inclusive soit pourvus d'enseignants et d'enseignantes formés. A plusieurs occasions, vous avez rappelé, Madame la Rectrice que la question de l'Ecole inclusive était l'un de vos dossiers prioritaires et que vous aviez, ainsi que les DASEN de l'académie, une attention toute particulière pour ce sujet éminemment important. Pourtant les résultats du mouvement interrogent autant qu'ils inquiètent.

En effet, il apparaît que des postes en CMPP sont restés vacants du fait même des lignes directrices de gestion pour le mouvement des personnels. Pourquoi exiger spécifiquement que l'affectation sur ces postes soit conditionnée à l'obtention ou à la possession du CAPPEI quand celui-ci n'est pas une condition sine qua non pour exercer sur les autres postes de l'ASH ? La FSU vous demande, Mme la Rectrice, ce que vous envisagez de faire pour permettre à cette structure de fonctionner pleinement à la rentrée et de proposer à nos élèves et leur famille un accès plein et entier à ce service public essentiel dans l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers. La FSU vous demande, Mme la Rectrice, d'intervenir pour permettre la nomination de professeurs volontaires sur ces postes en CMPP afin de consolider ce partenariat, faute de quoi, de nombreux élèves ne seront pas pris en charge pour des soins. Les besoins sur le terrain sont immenses, les postes en RASED ont fondu comme neige au soleil à tel point que désormais l'accompagnement des EBEP dans les écoles est réduit à peau de chagrin. Le suivi en CMPP est aujourd'hui menacé. Les moyens sont également en baisse pour les prises en charge au CAMSP, au CMPEA et par la PMI en l'absence de professionnels de santé suffisants. Que répondre à nos collègues et aux familles de nos élèves démunis face à certaines situations ? Que vont devenir les accompagnements par des AESH sur temps scolaires de ces élèves s'il n'y a pas de prise en charge extérieure ? La MDPH étudie les renouvellements des PPS en prenant en compte le suivi des soins. Une nouveauté cette année dans le Gard, cinq départs en formations CAPPEI sont proposés à des directeurs ou directrices d'écoles afin de compléter la formation des directeurs qui deviendraient des « supers pilotes » d'écoles. La FSU rappelle sa demande de former plus d'enseignants spécialisés pour que tous les postes de l'Ecole inclusives soient occupés par des personnels formés. La FSU revendique également la création de postes de maîtres E et G en RASED. La FSU est très attachée au principe du « toutes et tous capables ». Elle défend et revendique une Ecole inclusive de qualité à la hauteur des besoins constatés sur le terrain. Elle se battra sans relâche pour que chaque élève, quel qu'il soit, puisse trouver sa place au sein de l'Ecole publique de la République, laïque et gratuite. L'Ecole se doit d'être émancipatrice si l'on veut qu'à l'âge adulte nos élèves trouvent leur place dans notre société. Quel intérêt y aurait-il à mettre en place des groupes de besoin en 6<sup>ème</sup> quand l'institution aurait fait fi de tous ces besoins identifiés pourtant dès l'école primaire ? La FSU s'oppose au choc des savoirs et au tri des élèves dès l'école primaire. Elle rappelle aussi que le rôle des directeurs et directrices n'est pas de vendre aux parents d'élèves la politique du ministère et elle appelle la profession à ne pas distribuer le flyer « Pour bien préparer sa rentrée en 6<sup>ème</sup> ». La liste des promus à la hors classe et à la classe exceptionnelle va être connue en juillet. Est-ce qu'une attention particulière va être portée pour les personnels qui sont retraits dans un an ? Chaque année, les promotions arrivent tardivement et ne permettent pas aux personnels retraits d'accéder à ces promotions. Pour la FSU il y a une différence de traitement et donc d'équité pour les recours puisque pour la hors classe, le recours rendez-vous de carrière est possible, mais pas pour la classe exceptionnelle. La FSU s'interroge sur les promotions au mérite puisque seul l'avis très favorable de l'IEN est pris en compte par les DASEN ! Quels recours sont alors possibles pour les enseignants en fin de carrière ? Quelle est la limite entre l'étude de l'ensemble de la carrière et les relations avec son IEN ?

**Concernant la formation continue des personnels**, la FSU déplore, dès ce nouveau PAF, l'impact de la contrainte du 100 % de formation hors du face à face pédagogique imposée par le gouvernement depuis septembre. L'augmentation considérable du format hybride présentiel/distanciel visible dans les nouvelles propositions du PAF nous inquiète tout particulièrement. Si les journées en présentiel sont soumises aux possibilités de remplacement du collègue dans bien des cas, les horaires des sessions en distanciel synchrone doivent faire l'objet d'une attention toute particulière pour ne pas dégrader les conditions de travail des agents ni leur vie personnelle. Certaines propositions de distanciel ont dès cette année mis le doigt sur les dérives possibles en la matière : midi/14 h, 17h-

19h, etc... **Pour la FSU, le droit à formation des personnels doit être respecté et permis dans de bonnes conditions pour toutes et tous.**

Concernant l'Acte 2 de l'école inclusive, **la FSU persiste dans sa demande de création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH, ainsi que son opposition aux PIAL et au projet d'expérimentation des PAS à la rentrée 2024.** Elle plaide en faveur d'une redéfinition du temps de travail des AESH, incluant l'accès à des emplois à temps complet et intégrant des temps de concertation, de formation et de préparation. Sur notre académie, étant donné qu'à compter de septembre 2024, le Service Interdépartemental de Gestion AESH rattaché à la DSDEN 66 sera l'unique employeur des personnels AESH, qu'ils.elles soient en CDD ou en CDI, la FSU sera attentive au respect de la durée des contrats et aux délais de mise en paiement des salaires, supplément familial de traitement et protection sociale complémentaire. Par ailleurs, il paraît opportun de saisir le nouveau cadre unique de gestion des personnels pour mettre en œuvre un protocole de changement d'affectation inter-départements au sein de l'académie. Ceci afin de faciliter les possibilités de mobilité pour les AESH qui souhaitent déménager en dehors du département où elles exercent. Le prochain GT PIAL-AESH qui devrait être réuni en septembre serait l'occasion d'aborder ce dernier point. Nous aborderons dans l'instance le point spécifique relatif au guide académique AESH à la suite de l'amendement à l'ordre du jour que nous avons déposé.

**L'ampleur du nombre de non Cdisation de personnels AED sur notre académie devient un réel problème politique et de relations humaines.** Des situations nombreuses de personnels en fin de 6 années de CDD doivent être revues car, même si la Cdisation n'est pas en l'état un droit opposable, il n'en demeure pas moins qu'elle peut offrir une perspective, certes précaire, à certain.es AED.

**Les personnels administratifs** constituent la clef de voûte de la gestion des professeurs et des établissements scolaires. N'étant pas en contact direct avec les élèves et les familles, moins nombreux et historiquement moins mis en avant par le ministère, ils ont pu être qualifiés « *d'oubliés* » ou « *invisibles* ». Parmi ces personnels administratifs, les utilisateurs d'Op@le dans les services de gestion souffrent d'un logiciel inabouti et y consacrent un temps considérable. Parmi les conséquences négatives de cette situation, les missions au service des élèves des familles ou des autres personnels, notamment enseignants, sont dégradées parfois lourdement. Les organisations syndicales alertent en vain depuis de longs mois sur cette situation. Le ministère et les services académique ne prennent pas la mesure de la situation et persistent à exiger l'utilisation du logiciel sans prendre en compte les demandes de simplification tout en maintenant la fin du déploiement pour tous en 2025. C'est INSOUTENABLE et INACCEPTABLE !

Selon nos informations, **le SAIP connaît un manque de budget qui pose de très grandes difficultés pour financer les équipements professionnels nécessaires aux personnels en situation de handicap.** La situation des personnels stagiaires BOE et leurs conditions d'exercice dès la rentrée scolaire 2024 semblent déjà mises en difficultés par ce budget insuffisant. Quelles sont les perspectives d'évolution du budget de ce service sur la fin de l'année civile 2024 pour éviter les conséquences fâcheuses pour tous les personnels en situation de handicap ?

Concernant les personnels infirmiers, la FSU a réussi à faire reculer le gouvernement dans son projet de décentralisation de la santé en milieu scolaire vers les départements. Elles'opposera aussi celui du service de santé scolaire. L'ensemble des infirmier.es, des psychologues, des assistant.es de service social, soutenu.es par la communauté scolaire sont opposé.es à cette organisation projetée. Le rapport de la Cour des comptes et les assises de la pédiatrie focalisent le débat sur la réalisation

de la visite médicale de la sixième année, en occultant les missions des autres professionnels de santé.

La crise démocratique grave née du désespoir social des politiques néolibérales menées depuis 40 ans en France et en Europe, la remise en cause brutale des libertés publiques, la casse organisée de l'école publique laïque et républicaine par les gouvernements et ministres successifs confrontent l'ensemble des citoyens et de personnels à la réalité du conflit des idées et des choix politiques. Résister, proposer, lutter restent les antidotes puissants à la crise démocratique. **Avec sa volonté de rassembler tous les personnels dans la défense des garanties et la conquête de droits nouveaux, avec le courage de s'opposer aux dérives autoritaires du gouvernement, avec la lucidité de rechercher partout et toujours l'unité d'action la plus large possible, entre « *Trier pour détruire ou rassembler pour construire* », la FSU a clairement fait son choix pour la seconde perspective et va continuer de le faire savoir dans le contexte particulier dans lequel se trouve notre République et notre démocratie.**



Les élu.e.s FSU au CSA académique de Montpellier